

Conjoncture dans la métallurgie

- Janvier 2026 -

L'emploi salarié permanent diminue 0,4 % dans la métallurgie en Bourgogne-Franche-Comté au 2^{ème} trimestre 2025, comme au niveau national. L'emploi intérimaire continue de se replier nettement : 1,7 % ce trimestre et 3,0 % sur un an. Le nombre de salariés indemnisés au titre de l'activité partielle dans la métallurgie diminue de nouveau mais demeure à des niveaux relativement élevés par rapport à d'autres secteurs d'activité. En revanche, les demandes d'autorisation pour le dernier trimestre 2025 progressent nettement.

Les embauches de salariés (hors intérimaires) dans ce secteur au premier semestre 2025 sont en baisse par rapport à 2024 et 2023. Au premier semestre 2025, les deux tiers des embauches du secteur dans la région se font sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI), soit 3 points de plus qu'au niveau national. Cependant, les embauches en CDI reculent nettement sur un an (-4 points par rapport au premier semestre 2024).

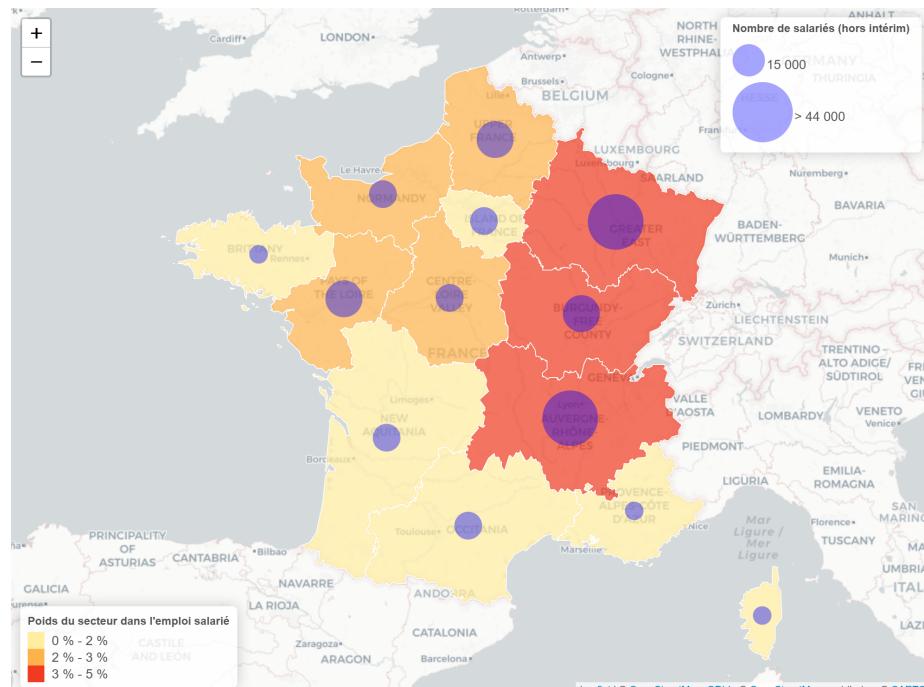
Dans le même temps, les départs du secteur sont globalement stables au premier semestre 2025 par rapport aux deux années précédentes. Ils sont légèrement supérieurs aux embauches du secteur au premier semestre 2025. Les démissions sont le premier motif de rupture de contrat mais leur part est nettement inférieure par rapport à la moyenne dans l'ensemble des secteurs d'activité et elle diminue sensiblement au cours des dernières années.

Les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de la région dans ce secteur. En février 2025, les États-Unis ont décidé de rétablir pour l'Union européenne des droits de douanes sur l'acier et l'aluminium à hauteur de 25 % et d'appliquer ces droits à une série de produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium comme les pièces de motorisation automobile, les pièces d'avions et d'hélicoptère, les pièces d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques. Ces mesures sont entrées en vigueur le 12 mars 2025. Dans ce contexte, les exportations se replient fortement au 2^{ème} trimestre 2025 par rapport à l'année précédente et leur montant est inférieur à celui des importations.

Présentation du secteur

Avec 4 % de personnes salariées dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **au premier rang des régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Traitements et revêtement des métaux ; usinage : premier secteur employeur

En 2024, 7 728 salariés travaillent dans le secteur "Traitement et revêtement des métaux ; usinage", soit **24 %** des personnes employées dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Tableau 1 | L'emploi salarié par secteur détaillé

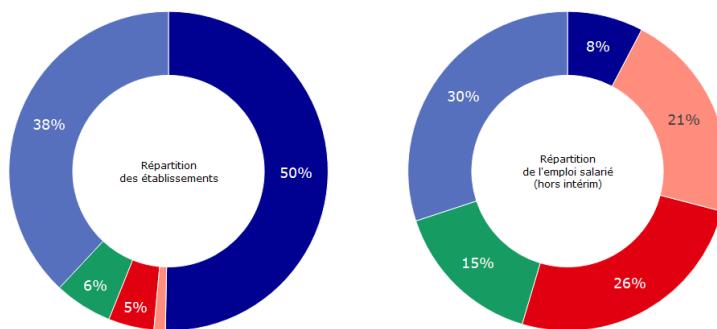
Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2024	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Traitements et revêtement des métaux ; usinage	7728	24
Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	5017	16
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	4704	15
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	4339	14
Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie	2329	7
Sidérurgie	1815	6
Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	1784	6
Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	1474	5
Fonderie	949	3
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	747	2
Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier	388	1
Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	242	1
Fabrication d'armes et de munitions	69	0

Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les établissements employeurs

En 2023, **1 125 établissements** dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques se situent en Bourgogne-Franche-Comté. Dans la région, **428 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **30 %** de l'emploi salarié du secteur.

Graph 1 | Taille des établissements



■ moins de 10 salariés ■ entre 10 et 49 salariés ■ entre 50 et 99 salariés
■ entre 100 et 249 salariés ■ 250 salariés et plus

Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
INDUSTEEL FRANCE	71	250 salariés et plus	Sidérurgie
APERAM STAINLESS FRANCE	71	250 salariés et plus	Sidérurgie
SALZGITTER MANNESMANN STAINLESS ...	21	250 salariés et plus	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
APERAM ALLOYS IMPHY	58	250 salariés et plus	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
T.EN LOADING SYSTEMS	89	250 salariés et plus	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
FRAMATOME	71	250 salariés et plus	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
FRAMATOME	71	250 salariés et plus	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
R. BOURGEOIS	25	250 salariés et plus	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Traitements et revêtement des métaux ; usinage : premier secteur en nombre d'établissements

Avec 524 établissements, le secteur "Traitement et revêtement des métaux ; usinage" représente 47 % des établissements dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques en 2023.

Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé



Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Conjoncture

L'emploi dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

31 083 salariés permanents et 2 792 intérimaires travaillent dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

En Bourgogne-Franche-Comté, **31 083 salariés** travaillent dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques au 2ème trimestre 2025. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 792 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Le nombre de salariés est le plus élevé dans le Doubs (7 763). La part de salariés travaillant dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques est la plus importante en Haute-Saône (5 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques

2ème trimestre 2025

	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	363 925	-0,4	-1,5	29 505	0,4	-1,9	393 430	-0,3	-1,5
Bourgogne-Franche-Comté	31 083	-0,4	-1,8	2 792	-1,7	-3,0	33 875	-0,5	-1,9
Côte-d'Or	3 117	0,0	-5,4	297	-3,4	8,8	3 414	-0,3	-4,3
Doubs	7 763	-0,8	-3,1	707	-5,3	-15,0	8 470	-1,2	-4,3
Haute-Saône	3 313	-1,0	-2,8	381	4,5	7,8	3 694	-0,4	-1,8
Jura	3 063	-0,3	-0,9	289	-7,6	-2,9	3 352	-0,9	-1,0
Nièvre	1 767	0,1	0,8	189	-2,0	-10,5	1 956	-0,1	-0,4
Saône-et-Loire	7 510	0,1	1,8	492	-0,7	-8,7	8 002	0,0	1,1
Territoire de Belfort	1 707	-2,0	-7,3	160	7,2	43,3	1 867	-1,3	-4,4
Yonne	2 843	0,3	-1,0	277	2,4	5,4	3 120	0,5	-0,5

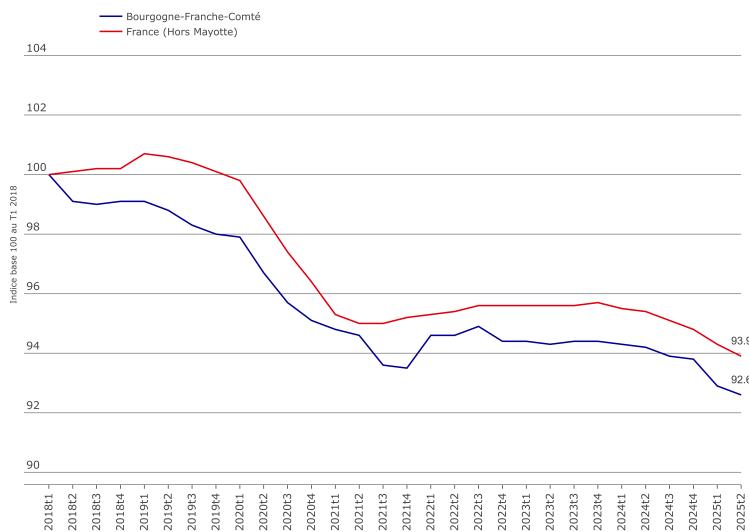
Source : Urssaf/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

L'évolution de l'emploi dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques

Au 2ème trimestre 2025, l'emploi salarié diminue dans la région (-0,4 %) et il recule en France (-0,4 %) (cf. tableau 4 et graph 3).

Sur un an, l'emploi salarié est en nette baisse dans la région (-1,8 %). L'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -2,0 % dans le Territoire de Belfort et 0,3 % dans l'Yonne.

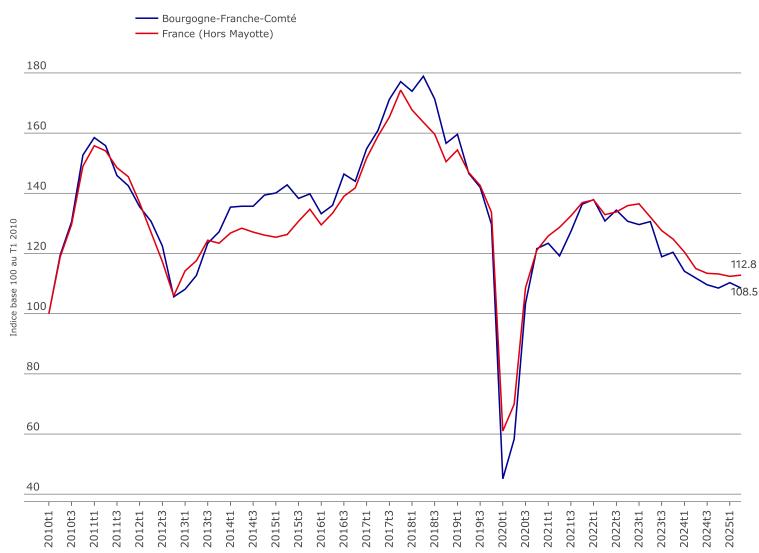
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : Urssaf/traitements Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques a diminué de -7,4 % entre le 1er trimestre 2018 et le 2ème trimestre 2025 (-6,1 % au niveau national).

Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Source : Dares/traitements Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques a augmenté de 8,5 % entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 2ème trimestre 2025 (12,8 % au niveau national).

Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

Suivi de la consommation d'activité partielle

Guide de lecture

Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de salariés indemnisés au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative** de salariés indemnisés au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées/ heures autorisées.

Au 2ème trimestre 2025, le recours à l'activité partielle est inférieur à celui enregistré un an plus tôt. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés ainsi que le volume d'heures chômées diminuent. En moyenne trimestrielle, **832 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **53 868 heures** indemnisées (soit environ **134 emplois** en équivalent temps plein).

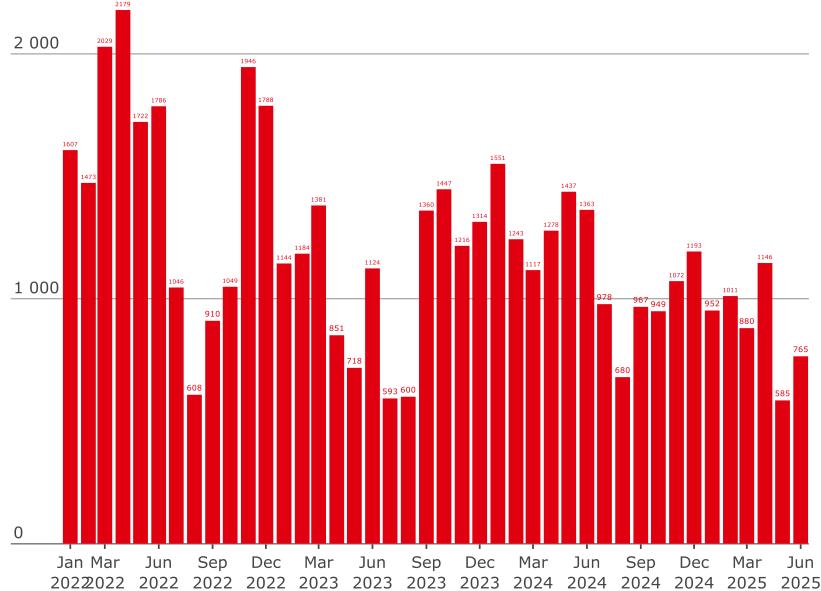
Tableau 5 | Indicateurs de suivi mensuel

	Année 2024			Année 2025		
	avr.-24	mai-24	juin-24	avr.-25*	mai-25*	juin-25*
Taux de consommation						
% heures indemnisées/heures autorisées	14	15	17	16	11	5
Indemnisations						
Etablissements indemnisés	41	33	32	37	29	35
Heures indemnisées	29 203	27 284	31 772	23 667	12 843	17 358
Salariés indemnisés	1 278	1 437	1 363	1 146	585	765
% salariés indemnisés/salariés secteur	4	5	4	4	2	2

* Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant 6 mois pour demander leur indemnisation.

Lecture : Au mois de juin 2025, **35 établissements** ont eu recours à l'activité partielle et **765 salariés** ont été indemnisés pour un total d'environ **17 358 heures** chômées. Cela représente en moyenne **23 heures chômées par salarié**.

Graph 5 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle



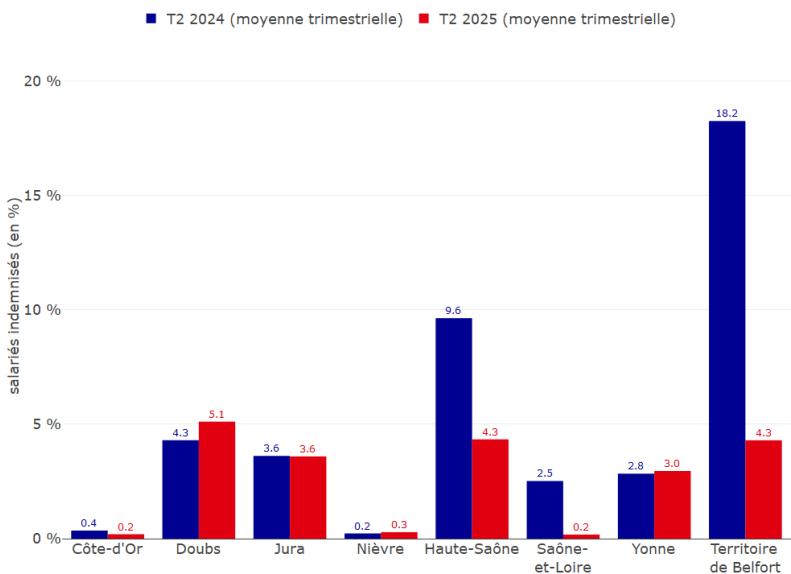
Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au mois de juin 2025, **765 salariés** de la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

Consommation d'activité partielle par département

Au cours du 2ème trimestre 2025, les établissements situés dans le **Doubs** ont davantage eu recours à l'activité partielle. Près de **5 %** des salariés travaillant dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été placés en activité partielle (soit 397 personnes).

Graph 6 | Part des salariés du secteur indemnisés par département



Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

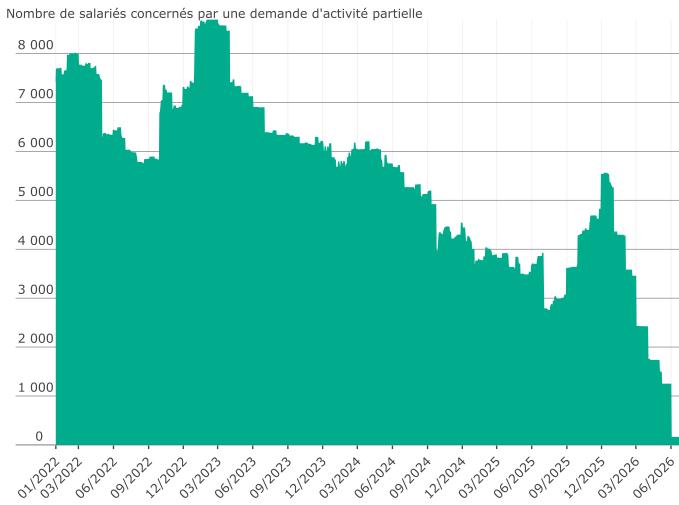
Lecture : dans le Doubs, près de **5 %** des salariés du secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques ont été placés en activité partielle au cours du 2ème trimestre 2025 (soit environ 397 personnes).

Le recours au dispositif dans les prochains mois

Guide de lecture

Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

Graph 7 | Activité partielle dans le secteur

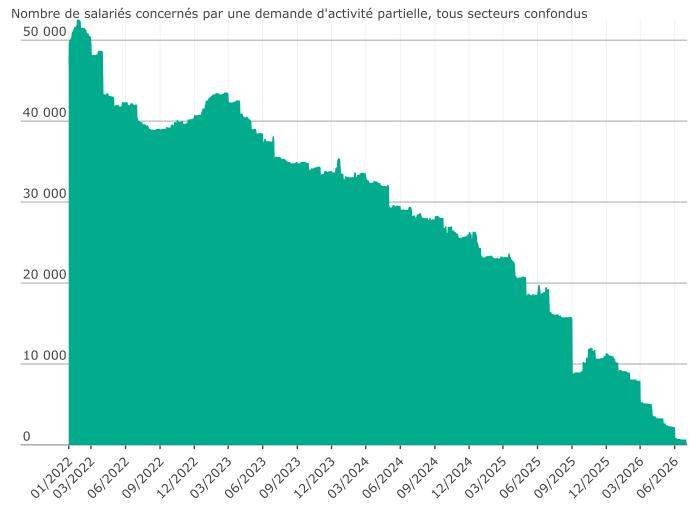


Source : ASP-DARES/traitements Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2026, 146 salariés travaillant dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

Avertissement : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. Graph5).

Graph 8 | Activité partielle tous secteurs confondus



Source : ASP-DARES/traitements Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2026, 587 salariés sont concernés par une demande d'activité partielle, tous secteurs confondus.

Les mouvements de main-d'œuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'œuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

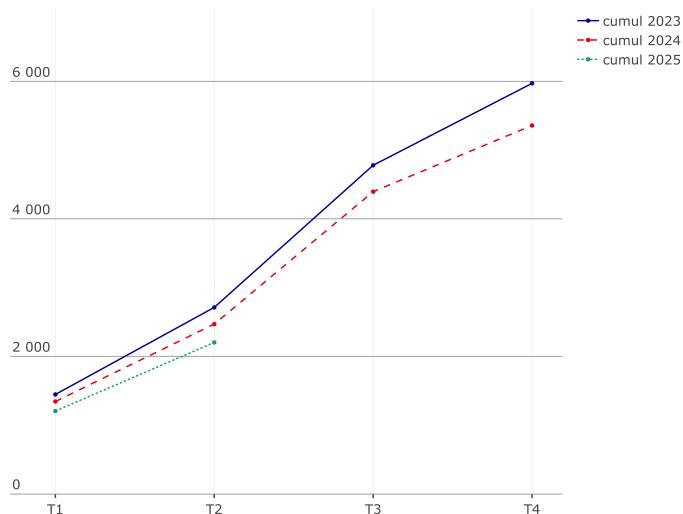
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

Au 1er semestre 2025, **2 200 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, 267 de moins par rapport au même semestre en 2024. Les embauches sont moins nombreuses qu'en 2023 où 2 710 contrats avaient été signés.

Graph 9 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le début d'année



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2025, **2 200** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- **Les difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

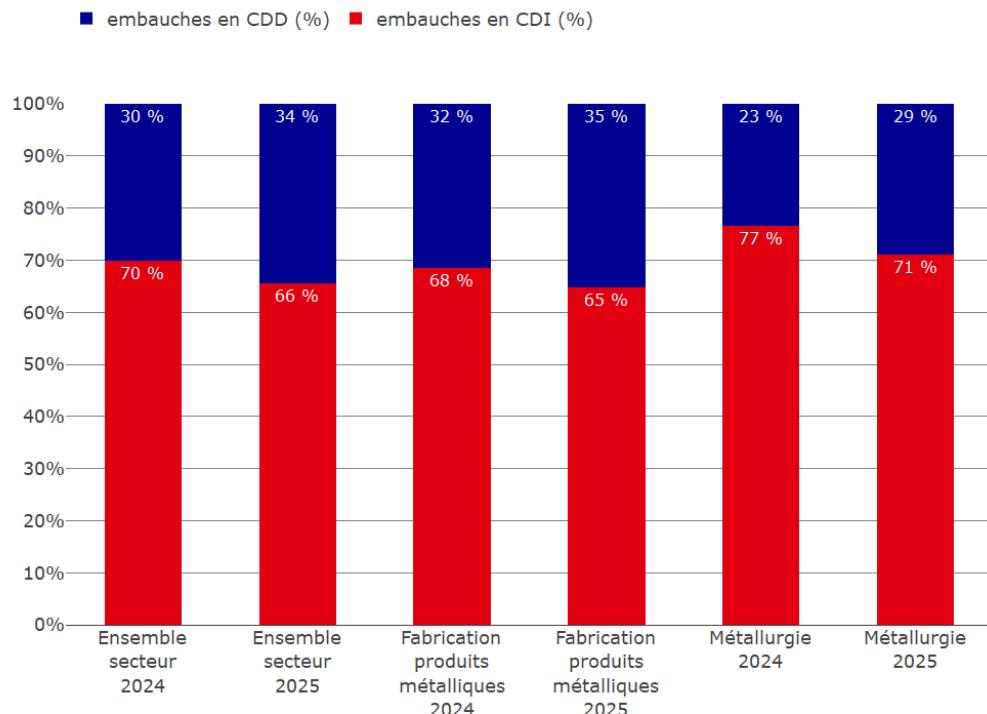
Dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, les embauches en CDI reculent par rapport à 2024, passant de 1 720 à 1 440. Cette baisse contraste avec la progression des CDD, dont le volume augmente sur la même période. Ainsi, la part des CDI dans les embauches a diminué : 66 % au 1er semestre 2025 contre 70 % l'an dernier, confirmant un affaiblissement du recrutement durable au profit de formes d'emploi plus courtes.

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans le secteur "fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des

équipements". La part des CDI s'élève à 65 % des recrutements au 1er semestre 2025 contre 68 % à la même période en 2024.

Dans le secteur "métallurgie", la part des CDI parmi les recrutements au 1er semestre 2025 est de 71 % contre 77% un an plus tôt. Les embauches en CDI sont majoritaires et reculent par rapport au 1^{er} semestre 2024.

Graph 10 | Volume et part de CDI parmi les embauches entre 2024 et 2025, données au 1^{er} semestre



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2025, près de 1 440 CDI ont été signés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques, soit 66 % des embauches (70 % au même semestre en 2024).

Un recours plus marqué au CDI

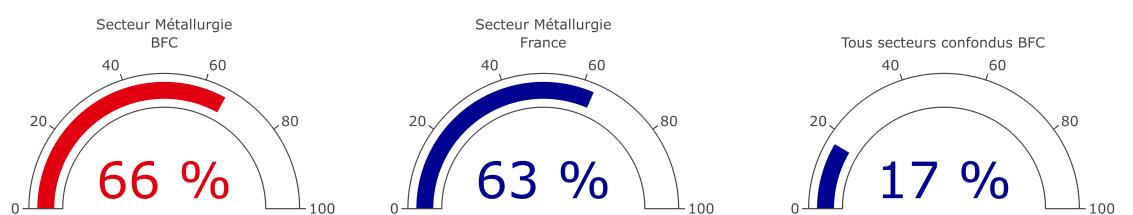
Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu'ailleurs ?

Au 1er semestre 2025, 66 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI contre 17 % en moyenne dans la région.

Graph 11 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale, année 2024



Principaux métiers recrutés au 1er semestre 2025

Tableau 6 | Métiers recrutés (Top 5)

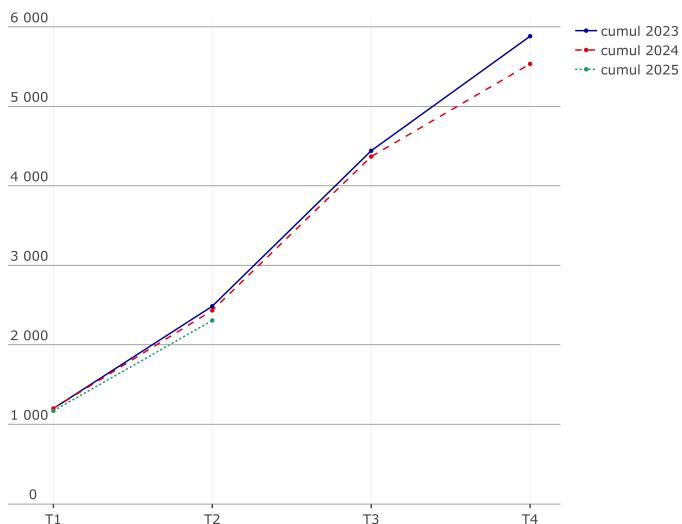
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2025	Part (en %)	Part 2024 (en %)
E1Z43 : Autres ouvriers qualifiés en verre, céramique, métallurgie, matériaux de construction et énergie	204	10	9
D1Z41 : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	178	9	9
E1Z47 : Autres ouvriers qualifiés de type industriel	148	7	8
E0Z22 : Ouvriers non qualifiés en métallurgie, verre, céramique et matériaux de construction	136	7	6
L2Z61 : Agents administratifs divers	94	5	4

Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les départs de salariés

Au 1er semestre 2025, environ **2 306 salariés** ont quitté la métallurgie, fabrication de produits métalliques, 126 de moins par rapport au 1^{er} semestre 2024. Ces départs sont **aussi nombreux** qu'en 2023 où le secteur enregistrait **2485 départs**.

Graph 12 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le début d'année



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : Au 1er semestre 2025, le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques enregistre **2 306 départs**.

Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture

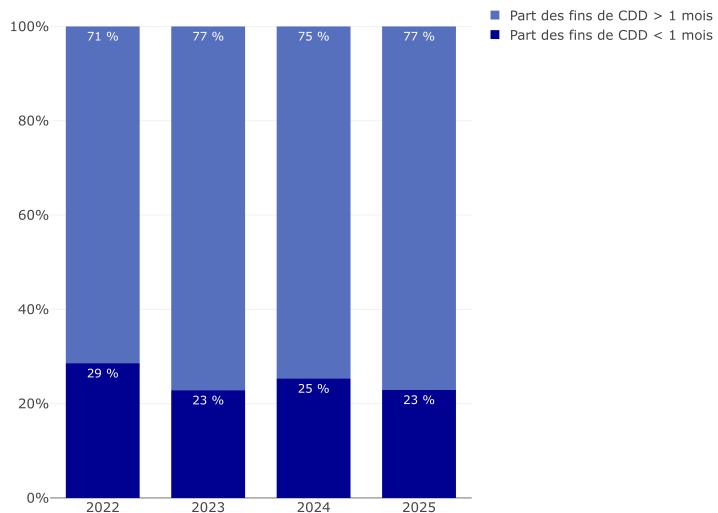
Objectifs des indicateurs proposés :

- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques, parmi les départs des salariés au 1er semestre 2025, environ **1 900** font suite à une rupture de contrat de travail et près de 400 à une fin de CDD. La durée des CDD tend à s'allonger : 23 % des CDD

arrivés à terme en 2025 duraient moins d'un mois contre 25 % en 2024.

Graph 13 | Rupture de contrat de travail et fins de CDD, au 1^{er} semestre



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les motifs de rupture de contrat de travail

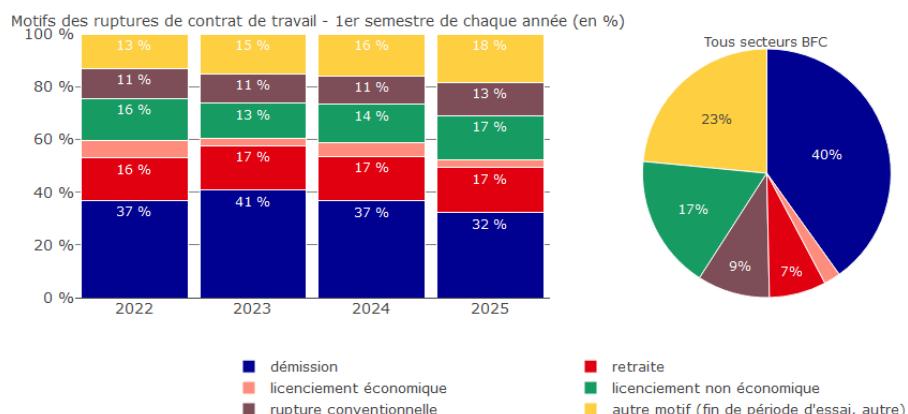
Objectifs des indicateurs proposés :

- **Le choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2024 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2024 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à 1 926 et représentent 84 % des sorties enregistrées.

Les **départs faisant suite à une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Les départs faisant suite à une fin de période d'essai représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont moins fréquents dans le secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Les départs à la retraite ont été quant à eux deux fois plus élevés par rapport à la moyenne régionale.

Graph 14 | Motifs des ruptures de contrat de travail (répartition en %)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Focus sur les mouvements de main-d'œuvre au 1er semestre 2025

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

Focus sur les jeunes



8 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.
(source : Insee, recensement de la population 2022)

Embauches
511 entrées



23 % des entrées
(-1 pt(s) depuis 2024)
44 % ont signé un CDI
(contre 16 % des jeunes nouvellement embauchés tous secteurs confondus)

Départs
362 sorties

soit 16 % des sorties
(+1 pt(s) depuis 2024)
12 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 46 % ont démissionné
(contre 40 % des jeunes tous secteurs confondus).

Focus sur les seniors



34 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.
(source : Insee, recensement de la population 2022)

Embauches
356 entrées



soit 16 % des entrées
(-1 pt(s) depuis 2024)
66 % ont signé un CDI
(contre 10 % des seniors nouvellement embauchés tous secteurs confondus)

Départs
816 sorties

soit 35 % des sorties
(0 pt(s) depuis 2024)
2 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 12 % ont démissionné
(contre 23 % des seniors tous secteurs confondus).

Focus sur les femmes



21 % des salariés du secteur sont des femmes.
(source : Insee, recensement de la population 2022)

Embauches
531 entrées



soit 24 % des entrées
(0 pt(s) depuis 2024)
60 % ont signé un CDI
(contre 13 % des femmes nouvellement
embauchées tous secteurs confondus)

Départs
522 sorties

soit 23 % des sorties
(+1 pt(s) depuis 2024)
3 % occupaient un **CDD < à 1 mois**
parmi les ruptures de contrat : 28 % ont démissionné
(contre 41 % des femmes tous secteurs confondus).

Focus sur les hommes



79 % des salariés du secteur sont des hommes.
(source : Insee, recensement de la population 2022)

Embauches
1 670 entrées



soit 76 % des entrées
(0 pt(s) depuis 2024)
67 % ont signé un CDI
(contre 23 % des hommes nouvellement
embauchés tous secteurs confondus)

Départs
1 784 sorties

soit 77 % des sorties
(-1 pt(s) depuis 2024)
4 % occupaient un **CDD < à 1 mois**
parmi les ruptures de contrat : 33 % ont démissionné
(contre 39 % des hommes tous secteurs confondus).

Focus sur les postes qualifiés

Embauches de salariés
pour un poste qualifié
1 020 entrées



soit 50 % des entrées
65 % ont signé un CDI
(contre 22 % tous secteurs confondus
parmi les postes qualifiés)

Départs de salariés
qui occupaient un poste qualifié
1 128 sorties

soit 52 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 31 % ont démissionné
(contre 41 % des salariés qui occupaient
un poste qualifié tous secteurs confondus).

Focus sur les postes non qualifiés

Embauches de salariés
pour un poste non qualifié
451 entrées



soit 22 % des entrées
43 % ont signé un CDI
(contre 13 % tous secteurs confondus
parmi les postes non qualifiés)

Départs de salariés
qui occupaient un poste non qualifié
431 sorties

soit 20 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 36 % ont démissionné
(contre 42 % des salariés qui occupaient
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

Le commerce extérieur

Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

Les exportations se replient fortement

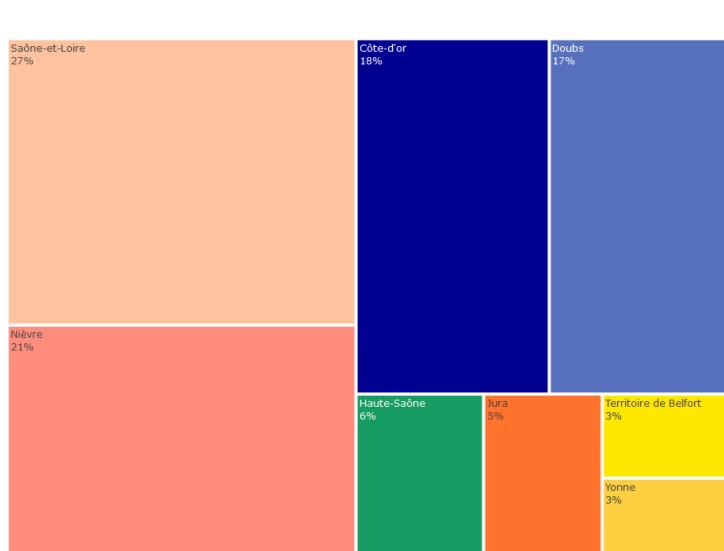
En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques s'élèvent à 756 784 milliers d'euros au 2ème trimestre 2025. Sur un an, elles diminuent fortement (-25,9 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur reculent nettement (-4,4 %). Le montant des exportations est le plus élevé en Saône-et-Loire : 202 232 milliers d'euros au 2ème trimestre 2025. L'évolution des exportations se situent entre -55,0 % en Saône-et-Loire et 12,8 % dans le Doubs.

Tableau 6 | Chiffres clés du commerce extérieur

	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	756 784	-25,9	1 075 750	-4,4
Côte-d'or	139 021	12,6	244 206	17,9
Doubs	130 610	12,8	234 033	7,2
Haute-Saône	41 658	-12,0	62 229	-8,5
Jura	38 742	0,9	42 923	-17,1
Nièvre	162 536	-20,5	174 901	-14,6
Saône-et-Loire	202 232	-55,0	206 098	-13,4
Territoire de Belfort	21 872	1,7	44 750	14,1
Yonne	20 113	-4,6	66 609	-32,4

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Graph 15 | Les exportations par département



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Allemagne : principal débouché à l'export

Avec 28 % des exportations du secteur de la métallurgie, fabrication de produits métalliques, ce pays est le principal débouché de la région.

Tableau 7 | Top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Allemagne	211655	28
Italie	68538	9
Etats-Unis d'Amérique	66100	9
Suisse	60598	8
Belgique	34233	4
Corée du Sud	32762	4
Espagne	30551	4
Royaume-Uni	21494	3
Portugal	20515	3
Chine	19163	2

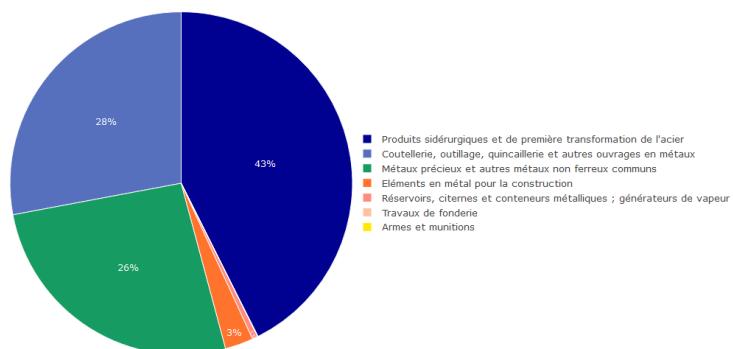
Tableau 8 | Top 10 des pays à l'importation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Allemagne	222545	21
Suisse	181515	17
Belgique	172417	16
Italie	97374	9
Espagne	54212	5
Chine	42653	4
Norvège (y compris Svalbard)	80084	3
Canada	28327	3
Portugal	25058	2
Japon	17868	2

Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : produit le plus exporté

Au 2ème trimestre 2025, le montant des exportations de ce produit s'élève à 322 368 milliers d'euros, soit 43 % des exportations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Les exportations de Coutellerie, outillage, quincaillerie et autres ouvrages en métaux sont le deuxième produit le plus exporté avec 28 % des exportations du secteur.

Graph 16 | Les exportations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principaux débouchés à l'export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d'un produit à l'autre. Les débouchés à l'exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

Tableau 9 | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Allemagne	94766	29
Italie	41812	13
Corée du Sud	29496	9
Etats-Unis d'Amérique	28611	9
Chine	16706	5
Espagne	12046	4
Turquie	11285	4
Royaume-Uni	8735	3
République tchèque	7232	2
Pays-Bas	6852	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 10 | Coutellerie, outillage, quincaillerie et autres ouvrages en métaux : top 10 des pays à l'exportation

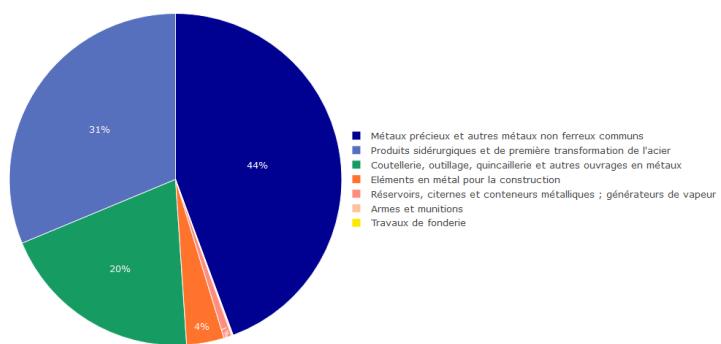
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Allemagne	31817	15
Belgique	19850	9
Portugal	19092	9
Suisse	14324	7
Espagne	13897	7
Italie	12994	6
Royaume-Uni	9303	4
Pologne	7751	4
République tchèque	6648	3
Tunisie	6232	3

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 477 240 milliers d'euros au 2ème trimestre 2025, soit 44 % des importations dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques. Viennent ensuite les importations de Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier avec 31 % des importations du secteur.

Graph 17 | Les importations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans la métallurgie, fabrication de produits métalliques.

Tableau 11 | Métaux précieux et autres métaux non ferreux communs : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	155050	32
Allemagne	110541	23
Norvège (y compris Svalbard)	29674	6
Canada	27253	6
Italie	25913	5
Belgique	16593	4
Espagne	13447	3
Chine	12330	3
Islande	11985	2
Royaume-Uni	8994	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 12 | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Belgique	148949	44.3
Allemagne	72978	21.7
Italie	34674	10.3
Espagne	22866	6.8
Suède	8030	2.4
Autriche	8016	2.4
Pays-Bas	3995	1.2
Chine	3898	1.2
République tchèque	3264	1.0
Royaume-Uni	3155	0.9

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Sources, méthodologie, définitions

Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié](#) »).

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des [estimations trimestrielles de l'emploi salarié](#) produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'œuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Définitions

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main-d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

Catégorie socioprofessionnelle : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

À l'aide des [travaux](#) de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

Pour en savoir plus

- « [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, janvier 2026.
 - « [Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS](#) », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, janvier 2026.
 - « [Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2025.
 - « [Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2025.
 - « [Indicateurs Statistiques Territoriaux](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2025.
 - « [Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2025.
 - « [Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee (emploi, chômage, etc.).
 - « [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, janvier 2026.
-

Directeur de publication :

Simon-Pierre Eury

Conception et réalisation :

Services Etudes Statistiques et Evaluation

**Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
de Bourgogne-Franche-Comté**

5 place Jean Cornet
25041 Besançon Cedex
www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr
